

# Règlement « stage ressource » Neufchâteau Le sport c'est la ressource asbl

Dénomination : Dénomination : Le sport c'est la ressource asbl - Ressource toi !

Siège social : Rue du ménil 58

Localité : Breuvanne

Tél. : 0475/ 98 11 64

N° Asbl : Be 0507851220

info@ressource-toi.be

www.ressource-toi.be

## Règlement d'ordre intérieur

### Attention, merci de lire les mesures Covid 19

**Article. 1.** Toute personne devra suivre le règlement de l'asbl ou imposé par le propriétaire du lieu.

Dès lors, nous vous conseillons de prendre connaissance de ces différents points.

**Attention**, un renvoi immédiat sans remboursement peut être fait si un refus d'adhérer au règlement **se répète**.

Seul Monsieur **Ponsard Julien** sera susceptible de prendre cette décision.

Toute inscription devra passer par le site de l'asbl.

L'asbl se réserve le droit d'**annuler ou de réorganiser des cours en cas de manque d'inscriptions**.

#### Article. 2.1 Cotisations

- **95 euros** pour un stage avec des journées complètes
- Plus forfait **garderie** si service demandé.

**Attention, le paiement fait office d'inscription.**

#### Article. 2.2 Versement sur le compte

Numéro de compte :  
 Iban : be59 1043 7501 9326  
 Titulaire : asbl le sport c'est la ressource

L'annulation du stage devra être faite au **minimum 7 jours** avant son début pour un remboursement.

**Attention, toute inscription devra passer par le site de l'asbl.**

**L'absence ou l'arrêt définitif de la part du participant en cours de stage ne sera pas remboursé.**

**Article. 3. Assurance annulation.** Si demande, une assurance de 10 euros peut être souscrite pour un remboursement au prorata des cours restants lors de l'arrêt et cela sans justificatif.

**Article. 4.** Organisation du stage. Un descriptif vous sera délivré lors du paiement de l'affiliation.

**Article. 5. La cotisation (+ garderie)** devra être réglée avant le début du stage. **Tout retard entrainera le refus de l'entrée.**

**Article. 6. Garderies**

Une garderie est proposée à la buvette du club de football de Neufchâteau.  
 7h30 à 8h45 / 16h15 à 17h30

Pour la semaine de stage, il sera demandé :

**Forfait d'une semaine pour un enfant :**

<i>Matin</i>		<i>Après journée</i>	
<i>Heure d'arrivée</i>		<i>Heure de retour</i>	
8h20 à 9h45	5 euros	16h15 à 16h35	5 euros
7h50 à 8h20	10 euros	16h35 à 17h00	10 euros
7h30 à 7h50	15 euros	17h00 à 17h15	12,5 euros
7h00 à 7h30	20 euros	17h15 à 17h30	15 euros
		17h30 et +	20 euros

**Forfait d'une semaine pour une famille avec plusieurs enfants :**

<i>Matin</i>		<i>Après journée</i>	
<i>Heure d'arrivée</i>		<i>Heure de retour</i>	
8h20	7,5 euros	16h15	7,5 euros
7h50	12,5 euros	16h35	12,5 euros

7h30	17.5 euros	17h00	15 euros
7h00	22,5 euros	17h15	17.5 euros
		17h30 et +	20 euros

**Attention**, la garderie du matin **n'est pas cumulable** avec celle de l'après-midi.

**Gratuité** de 8h45 à 9h et 16h à 16h15.

En fonction de la météo, le lieu de garderie pourra changer. (plaine de jeux)

Vous serez **tenus au courant de ces changements par sms**.

L'enfant ne pourra jamais sortir **seul**.

Dans le cas contraire, **une décharge rédigée par Monsieur Julien Ponsard** devra être téléchargée sur le site de l'asbl, signée et rendue au premier jour de stage par les parents.

**Article. 7.** Suite à des défauts de paiements répétitifs, l'asbl le sport c'est la ressource se réservent le droit de majorer **de 20 euros** tout retard de paiement, partiel ou total, à la suite **de la deuxième** journée donnée.

Si cette régularisation n'a toujours pas été effectuée à la suite de la **troisième** séance, le nageur pourrait **ne plus être admis au cours**.

**Article. 8.** L'asbl le sport c'est la ressource possède une assurance responsabilité civile. Cette protection sera complétée par une assurance Ethias contre les accidents sportifs ( voir contenu sur [www.ressource-toi.be](http://www.ressource-toi.be) )

**Article. 10.** Dans le courant de la semaine, **les informations concernant le club** vous seront envoyées par **email**. Merci de vous assurer de la communication à l'asbl de la bonne adresse.

Nous ne pourrions être tenu responsable d'une **« non information »**.

**Article. 11.** Vous ne serez **pas autorisé** à rester **pendant la période du stage** de votre enfant.

**Article. 12.** **Si document mutuelle** non donné lors du stage, il devra être envoyé au siège de l'asbl.

En plus de cette attestation à remplir, une deuxième enveloppe préalablement remplie et affranchie devra y être glissée pour son retour à votre domicile.

Julien Ponsard  
58 rue du ménil  
6730 Breuvanne

Merci d'avance de respecter cette organisation et ne pas déranger les moniteurs lors de leur travail.

**Article. 13. Intempérie, maladie, absence d'un moniteur.** Seul l'asbl le sport c'est la ressource **décidera de la nécessité d'annuler la journée / le stage**. Si cela se produit, un remboursement sera de vigueur.

**Aucun recours** contre l'asbl ne sera recevable.

**Article. 14.** Les parents et les enfants sont tenus de respecter **le matériel, les locaux et toutes autres personnes** qui les entourent.

**Article. 15.** L'asbl le sport c'est la ressource **décline toute responsabilité** en cas de perte, de vol, et ce, avant, pendant et après l'activité. Nous vous conseillons de laisser vos objets de valeur à la maison.

**Article. 16. Retard d'un parent avec son enfant pour son stage.** Il ne sera pas La journée du stage commence et se termine à l'heure.

**Si retard**, il vous sera demandé d'amener votre enfant jusqu'au moniteur.

**Article. 17. Droit d'image.** Chaque famille **autorise** expressément l'asbl le sport c'est la ressource à **utiliser les images** fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, images prises à l'occasion de sa participation aux cours proposés par l'asbl, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur. **S'il ne désire pas que son image soit utilisée**, il doit en faire la demande écrite, par mail ou par courrier.

Merci de prendre des photos ou vidéos uniquement après demande et **autorisation** des personnes qui y apparaîtront. L'asbl décline toute responsabilité en cas d'atteinte à la vie privée suite à la négligence d'autrui.

**Article. 18.** La lecture **du règlement** et de l'**organisation des cours** est obligatoire.

**Article. 19.** Tout changement ou décision au sein et dans l'intérêt du club sont sous la responsabilité de Monsieur **Ponsard Julien** responsable de l'asbl le sport c'est la ressource.

**Article. 20.** Même sans signature, le paiement de l'affiliation fait office d'acceptation à ce règlement.

Asbl le sport c'est la ressource

Julien Ponsard - Président

[www.ressource-toi.be](http://www.ressource-toi.be)

RESSOURCE-TOI !

